



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un septembre le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :.....	27
Membres présents :.....	18
Procurations :.....	8
Suffrages exprimés :.....	26
Votes Pour :.....	26
Votes contre :.....	0
Abstentions :.....	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Patrick DUFAU (procuration à D. Barreyre), M. Julien RIVIERE (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à F. Delcros), Mme Mélanie MANO (procuration à F. Chadeaud), M. Jacques DELLION (procuration à R. Bamale), M. Pierre MONCHAUX (procuration à I. Pointis), M. Laurent JOUGLENS (procuration à L. Soulard).

Absente : Mme Sylvie BADETS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE\_2021\_101

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES GEOGRAPHIQUES AVEC LE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques, le Département accompagne les maîtres d'ouvrage locaux dans la recherche d'une meilleure gestion des équipements.

Afin d'améliorer la connaissance des contraintes locales, il convient d'autoriser le Département à bénéficier d'un droit d'usage des données géographiques relatives aux réseaux d'assainissement des eaux usées.

Il est proposé une convention déterminant les conditions de mise à disposition et d'usage des données. La convention serait conclue à titre gratuit pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de ladite convention et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le



ID : 033-213300361-20210921-DE\_2021\_101-DE

**ACCEPTÉ** la mise à disposition de données géographiques relatives aux réseaux d'assainissements des eaux usées au Département de la Gironde

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention portant mise à disposition de ces données pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

